

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le vendredi 16 avril 2021 à 8 h 50  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
par téléphone**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

\_\_\_\_\_

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

\_\_\_\_\_

**CE21 0619**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

**CE21 0620**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE21 0621**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 12 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024 - Entente MIFI-Ville (2021- 2024);
- 2- d'autoriser la réception d'une aide financière de 12 000 000 \$ provenant du MIFI pour la réalisation des projets issus de ladite convention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels correspondant de 12 000 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite convention, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1215970001

---

**CE21 0622**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution autorisant, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC), le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal à réaliser des travaux et actes visant à restaurer, modifier et agrandir la bibliothèque Maisonneuve située au 4120, rue Ontario Est (lot 1 878 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) et visée par un avis d'intention de classement (site patrimonial de Maisonneuve) transmis à la Ville le 30 mars 2021 (numéro de référence SATSA de la demande : 20210572).

Attendu les articles 64 et 179.1 et suivants de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) (ci-après la « LPC »);

## **CHAPITRE I**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la propriété identifiée comme le lot 1 878 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le plan de l'annexe A intitulée « Plan d'arpenteur » jointe à la présente résolution.

La propriété visée par la présente résolution est située dans le territoire visé par un avis d'intention de classement en vertu de la LPC (site patrimonial de Maisonneuve).

## **CHAPITRE II**

### **AUTORISATIONS**

2. Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le conseil de la Ville autorise :

Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal (SGPI)  
303, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

à réaliser ou faire réaliser les actes ou travaux suivants :

- modifier des caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine pour permettre l'agrandissement du bâtiment;
  - restaurer les façades existantes;
  - agrandir le bâtiment en deux ailes latérales;
  - aménager le terrain;
  - ajouter un éclairage architectural au bâtiment.
3. L'autorisation est soumise aux conditions suivantes :
    - 1° sous réserve du paragraphe 2°, les travaux doivent être réalisés conformément aux plans suivants joints en annexe à la présente résolution :
      - « Bibliothèque Maisonneuve », numérotés de A001 à A312, émis pour construction, préparés par Georges Drolet, architecte, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe B en pièce jointe);
      - « Aménagement paysager », numérotés AP-01 à AP-11, émis pour construction, préparés par Peter Soland, architecte paysagiste, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe C en pièce jointe);
      - « Éclairage architectural », numérotés E-015 à E-018, émis pour construction, préparé par Olivier Goyette Cournoyer, ingénieur, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe D en pièce jointe);
      - « Tuyauterie – Géothermie rez-de-chaussée », numéroté M-031, préparé par Dan Mihaescu et Caroline Paquet, ingénieurs, en date du 2020-06-08 » (voir l'annexe E en pièce jointe).
    - 2° les plans prévus aux annexes B, C, D et E joints en annexe à la présente résolution doivent être ajustés afin de limiter l'impact visuel de la tour de l'escalier, d'affirmer davantage l'entrée principale du bâtiment inauguré en 1912 et de revoir l'aménagement paysager, le tout de façon à refléter les recommandations formulées dans la section Avis et recommandations de l'avis A21-SC-06 du Conseil du patrimoine de Montréal.

---

## **ANNEXE A**

### **PLAN INTITULÉ « PLAN D'ARPEUTEUR »**

**ANNEXE B**  
PLANS INTITULÉS « Bibliothèque Maisonneuve, numérotés de A001 à A312, émis pour construction, préparés par Georges Drolet, architecte, en date du 2020-06-08 »

**ANNEXE C**  
PLANS INTITULÉS « Bibliothèque Maisonneuve, numérotés AP-01 à AP-11, émis pour construction, préparés par Peter Soland, Architecte Paysagiste, en date du 2020-06-08 »

**ANNEXE D**  
PLANS INTITULÉS « Éclairage architectural , numérotés E-015 à E-018, Émis pour construction, préparé par Olivier Goyette Cournoyer, ingénieur, en date du 2020-06-08 »

**ANNEXE E**

PLANS INTITULÉS « TUYAUTERIE - GÉOTHERMIE REZ-DE-CHAUSSÉE », numéroté M-031, préparé par Dan Mihaescu et Caroline Paquet, ingénieurs, en date du 2020-06-08 »

Adopté à l'unanimité.

30.001 1216924001

---

**Levée de la séance à 9 h**

70.001

---

Les résolutions CE21 0619 à CE21 0622 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville